

Ministère de la culture et de la communication

Examen professionnel de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle

Épreuve écrite : Rédaction d'une note ou d'un rapport à l'aide des éléments d'un dossier, au choix du candidat, de documentation ou d'archives.
(durée : 3 h ; coefficient : 1).

Option : Documentation

Annales 2009

Votre supérieur hiérarchique doit faire une intervention sur le projet de création d'un musée de l'histoire de France.

Il vous confie le dossier joint en annexe et vous demande :

1. d'en établir le plan de classement ;
2. de rédiger une note lui présentant l'état de la question.
Vous aurez soin d'y inclure l'analyse des sources.

Dossier joint :

22 documents paginés de 1 à 46